

Le 22 octobre 2018

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public :

- le mardi : de 14h00 à 17h30
- le mercredi : de 09h00 à 12h00
- le vendredi : de 16h00 à 19h00

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit le vendredi de 17h00 à 19h00 et sur rendez-vous

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Contact téléphonique: 03 21 30 19 18

Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi de 10h00 à 12h00

Le vendredi de 16h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

Centenaire de l'armistice de la guerre 14/18

A l'occasion de cette commémoration, les habitants qui le souhaitent sont invités à pavoiser leur façade avec le drapeau français.

Nous vous invitons à participer à la cérémonie qui aura lieu le :

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018

11h : sonnerie des cloches « à la volée », à l'occasion du centenaire de l'armistice de la guerre 14/18.

11H30 : Dépôt de gerbes au monument aux morts, plantation d'un arbre de la Paix.

La section UNCAFN Intercommunale de Colembert, les enseignants et les élèves de l'école primaire s'associent à cette cérémonie.

A l'issue de la cérémonie, le verre de la convivialité sera servi à la salle des fêtes.

Recensement

Le recensement est nécessaire et obligatoire.

Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera remise ; elle est indispensable pour passer les examens, les concours ou le permis de conduire.

Les jeunes concernés sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie munis de leur livret de famille.

Respect du Code de la Route

Il est rappelé aux automobilistes fréquentant les rues de la commune qu'il est indispensable **de respecter le code de la route et notamment les limitations de vitesse et les règles de stationnement** afin d'assurer la sécurité de tous : riverains, piétons, cyclistes et automobilistes.

Boîtes d'échanges de livres

Deux boîtes sont déposées sur le mur près de l'agence postale communale sur la place. Ces deux boîtes sont destinées à recevoir vos livres que vous avez lus et appréciés et que vous souhaitez donner à d'autres lecteurs. Il s'agit de faire des échanges : Lorsque vous déposez un livre, vous en prenez un autre.

Une boîte est destinée aux livres pour enfants, une boîte est destinée aux livres pour adultes.

Attention : les livres de la bibliothèque ne peuvent en aucun cas y être déposés

Propreté des trottoirs de la Commune

Les trottoirs de la commune sont réservés à la circulation des piétons.

Nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux, de déposer les excréments dans les poubelles et de préserver les lieux.

Remaniement cadastral

La seconde partie du remaniement cadastral se termine et le relevé parcellaire actualisé a été transmis aux personnes concernées.

Le document signé doit être retourné au plus tard le 19/11/2018 ou déposé en mairie.

Si vous souhaitez des explications, un géomètre de la Direction Générale des Finances Publiques se tiendra à votre disposition, en mairie, du mercredi 14 novembre au vendredi 16 novembre 2018, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 ou de 9h30 à 12h30 le samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018.